



Une vision d'avenir
toute naturelle

**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Convention relative aux impacts économiques et fiscaux
RABASKA CONCRÉTISE SES ENGAGEMENTS

Lévis, le 4 juillet 2006 – Rabaska et la Ville de Lévis ont conclu l'entente scellant pour au moins 40 ans les engagements économiques de Rabaska et le cadre fiscal de ses obligations financières. Si Rabaska voit le jour, c'est près de un demi-milliard de dollars que recevra la Ville de Lévis en plus de voir les dépenses supplémentaires liées à l'arrivée du projet assumées entièrement par l'entreprise.

« Nous sommes très heureux que cette entente, qui se veut claire, solide et généreuse, ait été entérinée par 14 des 15 élus de la Ville de Lévis présents hier soir, souligne M. Glenn Kelly, président et chef des opérations de Rabaska. Nous avons collaboré étroitement avec la Ville afin d'en arriver à la convention qui répondrait le mieux à ses attentes et celles de ses citoyens. C'est une grande étape que le projet vient de franchir! Nous démontrons ainsi, hors de tout doute, que nous respectons nos engagements sociaux et économiques. »

En concluant cette convention, Rabaska devient une des infrastructures qui contribuera le plus au Québec en termes de fiscalité municipale. De plus, alors que la contribution de Rabaska représenterait près de 5 % des revenus de la Ville de Lévis, l'implantation du projet n'entraînerait aucune dépense de la part de la municipalité.

FAITS SAILLANTS–FISCALITÉ ET INFRASTRUCTURES

Avant la construction

Puisque l'étude du projet de Rabaska et son éventuelle mise en œuvre occasionneront à la Ville des dépenses de diverses natures en vue notamment des audiences publiques sur l'environnement et des démarches requises auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), Rabaska versera à la Ville dès la ratification de l'entente un montant de 150 000 \$ qui couvrira l'ensemble des frais à ce jour. Ensuite, Rabaska versera à ce titre 37 500 \$ par trimestre à compter du 1^{er} juillet 2006.

Pendant la construction

À compter du début des travaux de construction du projet et jusqu'à sa mise en exploitation, Rabaska paiera la somme de 400 000 \$ par année civile.

De plus, Rabaska défrayera en totalité les coûts reliés à la construction par la Ville d'une route permettant l'accès au terminal méthanier et à d'autres propriétés à partir de la route Lallemand et d'un prolongement de l'aqueduc le long de la route 132 jusqu'à l'extrémité est du site du terminal. Cet aqueduc desservira non seulement le terminal mais aussi les propriétés situées en bordure de la route 132. Le coût de ces travaux est estimé à environ 5 850 000 \$.

Une fois en exploitation

À compter de la mise en exploitation, Rabaska paiera par année 7 M\$ pour les cinq premières années, 7,5 M\$ pour les années 6 à 10, 8,5 M\$ pour les années 11 à 15, 10 M\$ pour les années 16 à 20 et finalement 11 M\$ pour les années 21 à 50, ce qui totalisera près de 500 M\$ advenant que le terminal soit exploité pendant 50 ans. Il s'agit d'une somme annuelle moyenne de près de 10 M\$.

Rabaska paiera aussi les sommes nécessaires pour l'acquisition de biens ou services spécifiquement requis par le projet ou exigés par une autorité gouvernementale.

FAITS SAILLANTS–RETOMBÉES LOCALES

Tel qu'annoncé, Rabaska entend privilégier la main-d'œuvre et les entreprises établies à Lévis et, s'il y a lieu, privilégier pour des fins de formation les institutions d'enseignement de Lévis.

De plus, durant la construction, Rabaska entend exiger de ses entrepreneurs principaux qu'ils favorisent la constitution de lots de petites et moyennes envergures où cela est possible, qu'ils s'assurent qu'il y ait des soumissionnaires de Lévis invités aux différents appels d'offres et qu'à qualité, délais et prix égaux, ils choisissent le fournisseur ayant le plus haut niveau de contenu lévisien.

Une fois le terminal en exploitation, Rabaska se dotera d'une politique formelle favorisant les fournisseurs de Lévis. La majorité des employés de Rabaska demeurera sur la Rive-Sud pour être en mesure d'assurer le service de garde approprié.

À PROPOS DE RABASKA

Le projet Rabaska consiste à construire au coût de 840 M\$ un terminal capable d'accueillir des navires méthaniers qui transportent du gaz naturel liquéfié (GNL). Ce GNL sera par la suite regazéifié et desservira les marchés du Québec et de l'est de l'Ontario.

-30-

Source : Rabaska
www.rabaska.net

Pour information : Julie Drolet
Conseillère
HKDP Communications et affaires publiques
Téléphone : (418) 523-3352 poste 234
Cellulaire : (418) 573-9877
Courriel : jdrolet@hkdp.qc.ca